

BILAN

DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE
POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ
DES TERRITOIRES 2011-2016
AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

ANNÉE 2013-2014



Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).
Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamot.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2015

ISBN : 978-2-550-76560-8 (PDF)

Dépôt légal – 2016 Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Note aux lecteurs

Comme ce bilan rend compte des résultats atteints au cours de la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, la dénomination des ministères dans le présent bilan est fonction des noms de ministères qui étaient utilisés à ce moment.

Mot du ministre



Vaste territoire, le Québec mise autant sur ses milieux urbains, ruraux que nordiques pour se développer. Faisant foi de son engagement envers l'ensemble des territoires, le gouvernement du Québec s'est doté de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, couvrant les années 2011 à 2016. Cette stratégie, par ses orientations et ses objectifs ambitieux, vise à contribuer au développement des territoires. Entrée en vigueur le 3 mai 2012, la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires est venue assurer la mise en œuvre de la Stratégie, son suivi, son évaluation et son renouvellement.

Ce second bilan de la mise en œuvre de la Stratégie permet de saisir l'ensemble des efforts qui ont été consacrés par le gouvernement du Québec pour contribuer aux objectifs inscrits dans cette stratégie. Les ministères, organismes et entreprises d'État assujettis à la Loi ont su relever le défi qui leur avait été lancé de démontrer leurs engagements pour le développement des territoires.

L'occupation et la vitalité des territoires sont assurées en collaboration avec les élus municipaux, les acteurs socioéconomiques sectoriels et les citoyens. Jour après jour, des actions sont menées à travers le Québec pour le développement des communautés.

Martin Coiteux

Ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire

Table des matières

Sigles et abréviations	5
Introduction	6
1- Planification pluriannuelle des ministères, organismes et entreprises d'État	6
2- État de réalisation des actions gouvernementales 2013-2014.....	7
3- Des résultats marquants pour chaque axe d'intervention	8
4- Indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires.....	20
Conclusion	22
Annexe 1 – Liste des objectifs de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, par orientation et axe d'intervention	23
Annexe 2 – Principes en occupation et en vitalité des territoires qui doivent guider les ministères, organismes et entreprises d'État concernés par la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires	25
Annexe 3 – État de publication des planifications pluriannuelles en occupation et vitalité des territoires des ministères, organismes et entreprises d'État au 31 mars 2014	26
Annexe 4 – État de réalisation des mesures telles qu'inscrites aux rapports annuels de gestion des ministères, organismes et entreprises d'État en date du 31 mars 2014	28
Annexe 5 – Déclinaison territoriale des indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires.....	40
Annexe 6 – État de publication des données des indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires sur le site de la BDSO au 31 mars 2014	42

Sigles et abréviations

AEC	Attestation d'études collégiales
AMT	Agence métropolitaine de transport
BDSO	Banque de données des statistiques officielles sur le Québec
CRÉ	Conférence régionale des élus
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
DEC	Diplôme d'études collégiales
GES	Gaz à effet de serre
HQ	Hydro-Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
IQ	Investissement Québec
LAOVT	Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESRST	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFEQ	Ministère des Finances et de l'Économie du Québec
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MFR	Mesure du faible revenu
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
M/O	Ministères, organismes et entreprises d'État
MRC	Municipalité régionale de comté
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OBNL	Organisme à but non lucratif
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PADD	Plan d'action de développement durable
PIB	Produit intérieur brut
RA	Région administrative
RMR	Région métropolitaine de recensement
SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SAJ	Secrétariat à la jeunesse
SAOVT	Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
SCN	Secrétariat à la Capitale-Nationale
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SRM	Secrétariat à la région métropolitaine
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SHQ	Société d'habitation du Québec
STQ	Société des traversiers du Québec

Introduction

En vertu de l'article 15 de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (LAOVT) (RLRQ, chapitre O-1.3), le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire doit déposer annuellement à l'Assemblée nationale un bilan de la mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT) au sein de l'administration publique.

Cette stratégie présente quatre orientations sous lesquelles se trouvent 17 axes d'intervention et 33 objectifs (voir annexe 1). Aussi, la Stratégie et la LAOVT présentent six principes qui, en plus des principes du développement durable, doivent guider l'action de l'administration publique (voir annexe 2).

Ce document constitue le second bilan de la mise en œuvre de la SAOVT 2011-2016 au sein de l'administration. Il couvre la période 2013-2014.

Dans un premier temps, il fait état de la publication des planifications pluriannuelles en occupation et vitalité des territoires (OVT) des ministères, organismes et entreprises d'État (M/O) assujettis à la LAOVT.

Il recense ensuite l'état de réalisation des engagements des M/O tels que précisés dans leur rapport annuel de gestion. Par ailleurs, il donne quelques exemples de réalisations des M/O pour chacun des axes d'intervention de la Stratégie.

Pour terminer, ce bilan rend compte de l'état d'avancement de la publication des données pour chacun des indicateurs de suivi de l'OVT.

1- Planification pluriannuelle des ministères, organismes et entreprises d'État

En vertu de l'article 9 de la LAOVT, les M/O concernés doivent élaborer et rendre publique une planification pluriannuelle qui présente leur contribution à l'égard des objectifs de la SAOVT. Ils doivent également prendre en compte les principes inscrits dans cette stratégie. De plus, en vertu de l'article 14 de la Loi, les M/O doivent rendre compte, dans leur rapport annuel de gestion, des résultats obtenus au regard de leur planification pluriannuelle en OVT.

Les M/O ont la possibilité d'introduire des engagements en OVT dans leur planification stratégique, dans leur plan d'action de développement durable (PADD) ou dans un plan distinct.

Au 31 mars 2014, sur les 24 M/O assujettis à la LAOVT, 21 M/O ont répondu à leur obligation de rendre publique une planification pluriannuelle. Il est important de noter que certains M/O assujettis à la LAOVT ont vécu des restructurations importantes qui les ont retardés dans leurs travaux de planification. Au total, 14 M/O ont choisi l'option du PADD, cinq M/O ont choisi l'option de la planification stratégique et deux le Plan d'action en OVT. Par ailleurs, trois M/O ont choisi plus d'un outil de planification pour répondre à l'exigence de la LAOVT (voir annexe 3).

2- État de réalisation des actions gouvernementales 2013-2014

En 2013-2014, les M/O ont mis en œuvre les engagements qu'ils ont inscrits dans une planification pluriannuelle (plan stratégique, PADD ou plan distinct).

Trois ministères poursuivent leurs efforts pour élaborer et rendre publique une planification pluriannuelle en OVT (ministère du Conseil exécutif [MCE], ministère des Finances et de l'Économie du Québec [MFEQ], ministère des Ressources naturelles [MRN])¹.

Ces ministères ont effectué leur reddition de comptes en OVT dans leur rapport annuel de gestion sur leurs engagements qui avaient été inscrits dans le Document d'accompagnement 2011-2013². À titre de rappel, le Document d'accompagnement a été lancé le même jour que la SAOVT. Il recense 169 mesures que les M/O s'étaient engagés à mettre en œuvre pour contribuer aux objectifs de l'OVT, et ce, entre 2011 et 2013.

La compilation des résultats montre que, pour la période 2013-2014, les M/O assujettis à la LAOVT ont réalisé ou ont poursuivi la mise en œuvre de la grande majorité des 196 mesures inscrites. En effet, 88 mesures ont été réalisées, 102 étaient en cours de réalisation et 6 ont été reportées. En ce qui concerne les mesures qui sont dites « réalisées », il faut souligner que plusieurs d'entre elles se poursuivent en continu. Des résultats plus détaillés sont présentés à l'annexe 4, et plus explicités dans les rapports annuels de gestion des M/O, à la section « Occupation et vitalité des territoires ».

État de réalisation des mesures telles qu'inscrites dans le rapport annuel de gestion des M/O au 31 mars 2014

Axes d'intervention	Mesures réalisées (nombre)	Mesures en cours (nombre)	Mesures reportées (nombre)	Total
Axe 1 – La fierté d'appartenir à une collectivité	8	8	2	18
Axe 2 – L'accueil des nouvelles populations	8	2	0	10
Axe 3 – Les relations avec les nations autochtones	5	6	1	12
Axe 4 – Les services de proximité	13	10	0	23
Axe 5 – L'habitation et le milieu de vie	1	9	2	12

¹ Le 23 avril 2014, date de l'assermentation d'un Conseil des ministres, le MRN a changé de nom pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). De même, un nouveau ministère a été créé, soit le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Également, le MFEQ a été scindé pour devenir, d'une part, le ministère des Finances, et, d'autre part, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE). De même, le Tourisme est redevenu un ministère à part entière alors qu'il relevait du MFEQ auparavant. En date du 5 février 2016, il y a quatre ministères qui n'ont pas rendu publique de planification pluriannuelle : MCE, MERN, Tourisme et MEIE, devenu le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

² Comme le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la technologie a rendu publique sa planification pluriannuelle en OVT en mars 2014, il a rendu compte en 2013-2014 des engagements inscrits dans le Document d'accompagnement.

Axes d'intervention	Mesures réalisées (nombre)	Mesures en cours (nombre)	Mesures reportées (nombre)	Total
Axe 6 – La mobilité durable	2	9	0	11
Axe 7 – Les technologies et les services numériques	1	1	0	2
Axe 8 – Le virage écoresponsable	5	9	1	15
Axe 9 – Le développement économique	19	15	0	34
Axe 10 – La main-d'œuvre	4	7	0	11
Axe 11 – Les territoires à revitaliser	7	5	0	12
Axe 12 – La capacité d'action des collectivités	8	11	0	19
Axe 13 – La cohérence et la célérité d'action du gouvernement	5	8	0	13
Axe 14 – L'action conjointe autour des priorités des collectivités	1	0	0	1
Axe 15 – Une action gouvernementale concertée à l'échelle métropolitaine	0	1	0	1
Axe 16 – Un aménagement métropolitain durable	0	1	0	1
Axe 17 – Des instances territoriales mieux articulées	1	0	0	1
Total	88	102	6	196

Note : Parmi les actions dites « réalisées », plusieurs se poursuivent au-delà du 31 mars 2014.

3- Des résultats marquants pour chaque axe d'intervention

En 2013-2014, l'ensemble des M/O assujettis à la LAOVT ont déployé des efforts importants pour contribuer aux objectifs de l'OVT.

Voici, sous forme de résultats, quelques exemples concrets des réalisations menées par les M/O, et ce, pour chacun des axes d'intervention de la SAOVT.

Axe 1 – La fierté d'appartenir à une collectivité

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a contribué à l'atteinte de l'objectif rattaché à cet axe d'intervention, qui est « Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel ». Le MCC a poursuivi l'application de la mesure suivante :

- Soutenir les collectivités dans une démarche de mise en valeur, de conservation préventive et de restauration du patrimoine culturel grâce à l'offre du Centre de conservation du Québec (mesure 1.4 de l'annexe 4).

Pour les services financés par le MCC en 2013-2014, le Centre de conservation du Québec (CCQ) a accompagné 19 nouvelles collectivités dans une démarche de conservation de leurs collections, ce qui représente un total de 982 heures de service. Depuis 2009, le CCQ a établi des relations avec une soixantaine de municipalités et de MRC.

Le bilan 2009-2014 montre que cet accompagnement s'est matérialisé sous la forme de 5 057 heures de service, 84 expertises et 16 formations théoriques et pratiques³.

Le MCC s'est aussi mobilisé dans le cadre de la mesure :

- Soutenir des projets touchant les cinq champs d'intervention de la Loi sur le patrimoine culturel (mesure 1.6 de l'annexe 4).

En 2013-2014, il a lancé deux appels de projets en patrimoine culturel qui lui ont permis de soutenir 52 projets qui contribuent à la mise en œuvre de la Loi sur le patrimoine culturel. Cette loi, entrée en vigueur le 19 octobre 2012, a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel. Ainsi, dans le cadre des appels de projets, des organismes bénéficient d'une aide financière pour la réalisation d'études, d'inventaires et d'activités de diffusion ou de mise en valeur du patrimoine culturel. Parmi les 52 projets soutenus, 29 (56 %) encouragent explicitement la participation citoyenne⁴.

Axe 2 – L'accueil des nouvelles populations

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) a contribué à l'atteinte de l'objectif rattaché à cet axe d'intervention, qui est « Favoriser l'accueil et l'établissement durable de populations nouvelles ». Ainsi, il a atteint la cible qu'il s'était fixée dans le cadre de la mesure :

- Contribuer à augmenter le pourcentage de personnes immigrantes qui s'établissent hors de la région métropolitaine de Montréal (RMM) en vue de contribuer à l'occupation et à la vitalité des territoires (mesure 2.2 de l'annexe 4).

Selon les données présentées dans le rapport annuel de gestion du MICC, 21,8 % des personnes immigrantes admises entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2012 étaient établies hors de la RMM en janvier 2014⁵.

La proportion de personnes immigrantes résidant hors de la RMM est en constante augmentation. De 15,5 % en 2004, c'est-à-dire 38 886 personnes admises entre 1993 et 2002, elle est passée à 21,8 % en 2014, c'est-à-dire 77 899 personnes admises entre 2003 et 2012.

Les principales régions de résidence des personnes immigrantes hors de la région métropolitaine de Montréal sont la Capitale-Nationale (5 % des personnes), l'Outaouais (2,9 % des personnes), le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (2,9 % des personnes), les Laurentides (2,2 % des personnes), Lanaudière (2 % des personnes), le territoire de la Montérégie-Est (2 % des personnes) et l'Estrie (1,8 % des personnes).

³ MCC, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 84.

⁴ MCC, *Idem*, p. 74.

⁵ MICC, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 32.

Axe 3 – Les relations avec les nations autochtones

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a contribué à l'atteinte de l'objectif rattaché à cet axe d'intervention, qui est « Agir pour favoriser la cohabitation harmonieuse des communautés autochtones et allochtones ».

Parmi les engagements du MELS envers les communautés autochtones, mentionnons le suivant :

- Maintenir le financement du Ministère visant à favoriser la connaissance des cultures autochtones (mesure 3.9 de l'annexe 4).

Ainsi, ce ministère a poursuivi le programme Sensibilisation à la réalité autochtone. Ce programme s'adresse aux élèves du primaire et du secondaire d'écoles publiques ou privées qui désirent bâtir des projets visant l'acquisition de connaissances sur les communautés autochtones du Québec. En 2013-2014, 65 projets issus de 22 commissions scolaires ont été acceptés dans le cadre du programme⁶.

Axe 4 – Les services de proximité

Les objectifs rattachés à cet axe d'intervention sont de maintenir tout un éventail de services dans les milieux ruraux, urbains et nordiques. Plusieurs M/O interviennent pour maintenir l'offre de services existante.

À l'égard de l'accès aux services municipaux, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a poursuivi l'application de la mesure suivante :

- Attribuer de l'aide financière aux municipalités pour les infrastructures d'eaux usées et d'eau potable (mesure 4.1 de l'annexe 4).

En 2013-2014, 131 promesses d'aide financière ont été faites par le Ministère à l'intérieur des programmes d'infrastructure pour la réalisation de projets en eau potable et eaux usées. Ces promesses représentent une somme de plus de 323 millions de dollars et touchent 99 municipalités⁷.

Le 31 mars 2014, le Ministère a aussi mis en place le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU). Ce programme est doté d'une enveloppe d'aide de 550 millions de dollars et vise à soutenir les municipalités dans la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, notamment dans le cadre de la mise aux normes des infrastructures⁸.

En matière de services de garde, le ministère de la Famille a obtenu des résultats intéressants avec la mesure suivante :

- Poursuivre la mise en œuvre du Programme de financement des infrastructures dans les centres de la petite enfance (CPE) (mesure 4.6 de l'annexe 4).

⁶ MELS, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 68.

⁷ MAMROT, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 123.

⁸ MAMROT, *Idem*, p. 26.

Dans le contexte de la création de nouvelles places subventionnées, le ministère de la Famille fournit aux CPE, par l'entremise du Programme de financement des infrastructures, les ressources financières nécessaires pour réaliser des projets d'immobilisations autorisés et nécessitant un apport financier important. Depuis le début du programme, 520 projets, totalisant des investissements de 408,7 millions de dollars, ont été réalisés. En date du 31 mars 2014, 218 projets, d'une valeur totale autorisée de 207,4 millions de dollars, étaient toujours en cours de réalisation. De ce nombre, 166 ont été autorisés en 2013-2014, ce qui représente des investissements de 141,3 millions de dollars⁹.

En ce qui concerne les services de santé, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mené des actions pour « améliorer l'accès aux services généraux de première ligne ». Ainsi, il a favorisé la pratique de groupe, polyvalente et interdisciplinaire de la médecine de famille par la mise en place de groupes de médecine de famille (GMF) (ou modèles équivalents). Au 31 mars 2014, on comptait 258 GMF au Québec, ce qui représente 86 % de la cible.

En 2013-2014, 5 nouveaux GMF ont été implantés, comparativement à 14 l'année précédente, et 18 sites cliniques ont été ajoutés à des GMF existants. La totalité des GMF se répartissent dans plus de 630 sites cliniques et regroupent près de 4 200 médecins, soit environ 55 % des médecins de famille qui travaillent au sein d'un cabinet médical, dans un centre local de services communautaires (CLSC) ou dans une unité de médecine familiale (UMF)¹⁰.

Pour les services en éducation, le MELS a mené en 2013-2014 des actions liées à la mesure suivante :

- Poursuivre l'implication du Ministère afin de prévoir l'espace nécessaire pour répondre aux besoins particuliers des commissions scolaires (mesure 4.11 de l'annexe 4).

En 2013-2014, le MELS a investi une somme de 1,05 milliard de dollars pour l'entretien des établissements scolaires ou la construction de nouveaux points de services. Cette somme était prévue au Plan québécois des infrastructures (PQI)¹¹.

Axe 5 – L'habitation et le milieu de vie

La Société d'habitation du Québec (SHQ) contribue de par sa mission et ses mandats à l'atteinte de l'objectif rattaché à cet axe d'intervention, qui est « Disposer de logements abordables de qualité en quantité suffisante ».

Aussi, dans son plan d'action de développement durable (PADD) 2013-2015, la SHQ a notamment inscrit la mesure suivante :

- Atteindre l'objectif gouvernemental fixé en matière de construction de logements communautaires et abordables (sous réserve des engagements financiers gouvernementaux) (mesure 5.10 de l'annexe 4).

⁹ Ministère de la Famille, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 72.

¹⁰ MSSS, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 14-15.

¹¹ MELS, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 66-67.

La SHQ a soutenu, en collaboration avec ses partenaires, la construction de logements communautaires et abordables partout au Québec. Au total, 2 796 logements abordables ont été livrés en 2013-2014. La SHQ soutient financièrement les projets de logements sociaux, communautaires et abordables soumis par le milieu.

Ces projets, qui visent à accroître l'offre de logements abordables, sont réalisés notamment grâce aux programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec. En date du 31 mars 2014, et depuis le lancement de ces programmes en 1998, 33 159 logements ont été livrés à des ménages à revenu faible, modeste ou moyen¹².

Axe 6 – La mobilité durable

Puisque sa mission consiste à assurer la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires, le ministère des Transports (MTQ) a mis en œuvre plusieurs mesures rattachées à cet axe d'intervention.

En 2013-2014, il a poursuivi la mise en œuvre de programmes de soutien aux modes de transport collectif, alternatif et actif (mesure 6.4 de l'annexe 4). Le Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun a permis de soutenir financièrement les autorités organisatrices de transport en commun dans leurs efforts pour accroître l'offre de services de 29,2 % du 31 décembre 2006 au 31 décembre 2013, ce qui aurait contribué à une augmentation de l'achalandage de 15,4 %¹³.

Le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional a, quant à lui, octroyé de l'aide financière pour près de 7,8 millions de dollars en 2013 à une administration régionale, 4 conférences régionales des élus, 66 municipalités régionales de comté, 4 municipalités et 7 transporteurs afin de favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif en région¹⁴.

En 2013-2014, le ministère des Transports a également soutenu le transport adapté et l'accessibilité accrue des transports collectifs destinés aux personnes handicapées et à mobilité réduite ainsi que des initiatives visant à développer le covoiturage et l'autopartage.

Afin de favoriser la mise en place d'un réseau de sentiers récréotouristiques (mesure 6.9 de l'annexe 4), le Programme Véloce II a été rendu public le 24 octobre 2013. En 2013-2014, ce programme a permis l'octroi de subventions totalisant 814 000 \$ dans le volet 2 pour le développement de la Route verte (2,2 km) et de 500 000 \$ dans le volet 3 pour sa conservation (5,4 km). Par ailleurs, dans le cadre du volet 1 de ce même programme, neuf projets ont été acceptés pour des engagements d'environ 3 millions de dollars.

Ces projets, financés par le Fonds vert, couvrent 9,3 km de nouvelles voies cyclables en milieu urbain ainsi que trois interventions de modération de la circulation dans des corridors scolaires¹⁵. Enfin, le programme a soutenu les municipalités en accordant en subventions une somme d'environ 2,3 millions de dollars pour l'entretien de la Route verte (volet 4).

¹² SHQ, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 28-29.

¹³ MTQ, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 92.

¹⁴ MTQ, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 93.

¹⁵ MTQ, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 93.

Le ministère des Transports a poursuivi ses travaux de révision des programmes d'aide financière à la voirie locale (mesure 6.5 de l'annexe 4). Un nouveau programme visant la planification des investissements, l'immobilisation et l'entretien a été conçu et était à l'étude en 2013-2014. L'objectif premier de cette révision consiste à remettre en état les structures et les routes par des travaux d'immobilisation¹⁶. Par ailleurs, l'aide technique et financière au milieu local pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier ainsi que pour la réfection des ouvrages d'art municipaux a totalisé 117,8 millions de dollars en 2013-2014 notamment par la mise en œuvre des trois principaux programmes d'aide à la voirie locale du Ministère¹⁷.

Axe 7 – Les technologies et les services numériques

Le MAMROT a appliqué la mesure suivante rattachée à cet axe d'intervention et inscrite à son plan d'action en OVT 2013-2016 :

- Accroître la couverture numérique du Québec en finalisant la mise en œuvre du programme Communautés rurales branchées (mesure 7.2 de l'annexe 4).

En 2013-2014, le MAMROT a autorisé 17 projets dans le cadre du programme Communautés rurales branchées.

Ce programme vise à soutenir les projets du milieu destinés à fournir aux communautés rurales un service Internet haute vitesse de qualité analogue et à coût comparable à celui offert en milieu urbain. Les projets autorisés correspondent à une somme de plus de 3 millions de dollars en aide financière promise¹⁸.

Axe 8 – Le virage écoresponsable

Sa mission et ses mandats font en sorte que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a mis en œuvre plusieurs mesures rattachées à cet axe d'intervention.

Entre autres, il soutient financièrement la réalisation d'installations de traitement des matières résiduelles organiques par l'entremise du Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage (PTMOBC) qui s'inscrit dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son plan d'action 2011-2015 ainsi que du Plan d'action sur les changements climatiques.

Dans son rapport annuel 2013-2014, le MDDEFP indique que les prévisions des quantités annuelles de matières organiques traitées par les projets d'installations annoncés dans le cadre du PTMOBC atteignent près d'un million de tonnes¹⁹.

¹⁶ MTQ, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 76.

¹⁷ MTQ, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 40.

¹⁸ MAMROT, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 124.

¹⁹ MDDEFP, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 61-62.

Axe 9 – Le développement économique

La mission d'Investissement Québec (IQ) est en droite ligne avec cet axe d'intervention. Comme elle l'indique dans sa reddition de comptes en OVT, la société d'État a atteint la cible qu'elle s'était fixée par rapport aux mesures suivantes :

- Offrir un financement aux entreprises coopératives et aux OBNL de services (mesure 9.1 de l'annexe 4).
- Faire la promotion de l'offre de services de la Société, notamment afin de soutenir les entreprises dans leurs projets d'innovation et d'amélioration de leur productivité (mesure 9.11 de l'annexe 4).

En 2013-2014, IQ a autorisé 63 interventions financières au bénéfice d'entreprises coopératives et d'OBNL de services. La cible fixée à 50 interventions financières a été dépassée²⁰. Pendant la même période, elle a fait 85 présentations de son offre de services aux entreprises. La cible annuelle, fixée à 75 présentations, a été dépassée ici aussi²¹.

Le ministère des Finances et de l'Économie (MFEQ) contribue au développement économique du Québec en appliquant la mesure « Poursuivre la mise en œuvre de l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives » (mesure 9.9 de l'annexe 4). Afin d'appuyer la promotion de la formule coopérative, d'offrir des services techniques aux promoteurs de nouvelles coopératives aussi bien qu'aux coopératives établies et de soutenir des projets structurants sectoriels, le MFEQ a signé, en avril 2012, une entente de partenariat de deux ans avec le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM).

Une enveloppe budgétaire de 4,5 millions de dollars par an a été allouée par ce ministère, à laquelle s'ajoutent 565 000 \$ du mouvement coopératif. L'entente de partenariat appuie les activités de développement coopératif de 22 réseaux coopératifs et du CQCM²².

Quant à lui, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a mis en application la mesure « Poursuivre la mise en œuvre du Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture » inscrite à son PADD 2009-2015 (mesure 9.26 de l'annexe 4). Au cours de l'exercice 2013-2014, 69 entreprises ont participé à la mise en œuvre de nouveaux projets favorisant la multifonctionnalité de l'agriculture, s'ajoutant aux 224 entreprises ayant déjà bénéficié du Programme depuis son entrée en vigueur en 2011. Ces projets touchaient des domaines tels l'aménagement de pâturages, la remise en culture de terres en friche, la restauration de bâtiments d'intérêt et l'implantation de parcelles agroforestières ou de cultures présentant des potentiels en termes de diversification et de mise en valeur des paysages²³.

Le ministère des Ressources naturelles (MRN), pour sa part, s'est chargé de la mesure « Accompagner les producteurs miniers auprès des divers acteurs concernés par le développement minier » (mesure 9.29 de l'annexe 4). Le MRN a accompagné des promoteurs miniers qui souhaitaient entreprendre un projet de mine au Québec ou qui y exploitent actuellement une mine. Cet accompagnement se décline de plusieurs façons,

²⁰ IQ, Rapport annuel et rapport de développement durable 2013-2014, p. 69.

²¹ IQ, Rapport annuel et rapport de développement durable 2013-2014, p. 68.

²² MFEQ, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 139.

²³ MAPAQ, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 123.

c'est-à-dire des rencontres avec les promoteurs pour apporter le soutien nécessaire à l'avancement de leur projet, la participation à divers comités intersectoriels pour assurer le suivi de ces projets ou la production d'avis se rapportant à des projets miniers au bénéfice d'autres ministères et organismes gouvernementaux²⁴.

Axe 10 – La main-d'œuvre

En 2013-2014, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a intensifié son action relative à l'engagement suivant :

- Maintenir la participation au marché du travail des travailleuses et des travailleurs expérimentés (mesure 10.4 de l'annexe 4).

Trois nouvelles mesures ont également été déployées :

- le programme de suppléments salariaux de transition en faveur des personnes expérimentées sans emploi;
- le soutien salarial offert aux entreprises qui embauchent des personnes expérimentées sans emploi;
- l'adaptation des milieux de travail pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs expérimentés²⁵.

Étant donné que les territoires feront face à un défi de taille au cours des prochaines années en matière de main-d'œuvre, ces nouvelles mesures permettront d'inciter les travailleurs expérimentés à poursuivre leur carrière, ce qui contribuera à combler certains besoins des entreprises.

Par ailleurs, le Secrétariat à la jeunesse a poursuivi son action relativement à la mesure suivante :

- Déployer le projet de cybermentorat pour mieux accompagner les jeunes dans leur choix de carrière et leur orientation professionnelle (mesure 10.6 de l'annexe 4).

Le projet Academos est une plateforme interactive d'échanges entre travailleurs et élèves. En connectant les jeunes de 14 à 30 ans à la réalité du travail, Academos suscite la réalisation de projets de vie professionnelle, participe à contrer le décrochage scolaire, améliore le taux de diplomation et prépare la relève.

Grâce à ce réseau social, les jeunes peuvent, à l'aide de leur mobile ou de leur tablette, dialoguer avec des mentors exerçant le métier qu'ils veulent faire ou avec des étudiants du domaine qui les intéresse ainsi qu'établir une communication avec des établissements scolaires et des entreprises qu'ils auront choisis ou que la plateforme leur aura suggérés. En date du 31 mars 2014, 16 014 jeunes sont inscrits à ce projet et 2 494 cybermentors les accompagnent²⁶.

²⁴ MRN, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 57.

²⁵ MESS, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 120.

²⁶ Ministère du Conseil exécutif, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 125.

Pour la mesure « Soutenir la formation d'une main-d'œuvre compétente dans l'ensemble des régions du Québec » (mesure 10.10 de l'annexe 4), le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Sciences et de la Technologie (MESRST) a obtenu les résultats suivants en 2013-2014:

- appui à la formation qualifiante de courte durée grâce à un financement additionnel de 2,5 millions de dollars destiné à répondre aux besoins prioritaires de main-d'œuvre dans les régions;
- soutien de 2,5 millions de dollars pour soutenir la formation à temps partiel, notamment pour les personnes immigrantes, afin de faciliter le rehaussement de leurs qualifications ainsi que leur insertion et leur progression en emploi;
- aide de 0,55 million de dollars à la mesure Technofad pour encourager les projets utilisant les technologies de l'information qui favorisent la formation à distance, ce qui permet de mieux desservir la clientèle en région²⁷.

Axe 11 – Les territoires à revitaliser

En 2013-2014, le ministère de la Famille a poursuivi ses actions relatives à l'engagement suivant :

- Assurer le suivi du Fonds pour le développement des jeunes enfants permettant de soutenir les projets et les initiatives des regroupements locaux de partenaires (mesure 11.7 de l'annexe 4).

En 2013-2014, 128 regroupements locaux de partenaires ont bénéficié du soutien financier de la société de gestion Avenir d'enfants pour la mise en œuvre d'actions concertées²⁸. Les plans déposés par ces partenaires ont compté près de 1 400 actions dont une grande proportion visait les familles de milieux défavorisés.

Axe 12 – La capacité d'action des collectivités

En 2013-2014, le ministère des Ressources naturelles (MRN) a poursuivi son engagement à « fournir l'information foncière pour appuyer le développement local et régional » (mesure 12.9, annexe 4). À cet égard, la rénovation cadastrale permet au ministère de donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé, c'est-à-dire une représentation fidèle, complète et accessible des propriétés foncières. La rénovation cadastrale contribue à améliorer le système de publicité foncière et à favoriser un climat de confiance qui facilite les investissements.

En 2013-2014, les travaux de rénovation cadastrale ont permis d'officialiser 145 411 lots, ce qui porte à 77,8 % le pourcentage cumulatif de lots rénovés, soit près de 3 millions de lots. On estime à un peu plus de 3,8 millions le nombre total de lots cadastrés à rénover d'ici la fin du programme prévue en 2021²⁹.

Le MRN a poursuivi son engagement à « acquérir et diffuser des connaissances sur le potentiel minéral » (mesure 12.10 de l'annexe 4) en exécutant des travaux géoscientifiques

²⁷ MESRST, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 59.

²⁸ Ministère de la Famille, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 74.

²⁹ MRN, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 32.

qui permettent d'acquérir de nouvelles connaissances sur le territoire québécois et de mieux gérer le patrimoine géologique.

Ces travaux géoscientifiques sont l'un des éléments-clés du développement minier, car ils permettent de mieux définir les secteurs d'intérêt qui justifieront ensuite des investissements en matière d'exploration minière. L'identification d'une cible d'exploration est donc le premier pas vers la découverte d'un gîte minéral.

Quarante-cinq nouvelles cibles d'exploration ont été établies au cours de l'année 2013-2014. Les connaissances géoscientifiques sont versées dans la banque de données du Système d'informations géominières (SIGEOM), une banque accessible à tous par une carte interactive, reconnue comme l'une des plus complètes au monde et alimentée, depuis plus d'un siècle, par le MRN et l'industrie minière. Une superficie de 230 702 kilomètres carrés (km²) a été couverte par les travaux géoscientifiques accomplis en 2013-2014. Ceux-ci correspondent aux levés géologiques du roc (44 075 km²), aux levés géophysiques (109 385 km²), aux levés géochimiques (26 555 km²) et aux levés géologiques du Quaternaire (50 687 km²)³⁰.

Dans le domaine forestier, le MRN a continué à « Favoriser la gestion participative et l'implication des milieux dans la réalisation des plans d'aménagement forestier intégré » (mesure 12.17 de l'annexe 4). Ainsi, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier confie au MRN la responsabilité d'élaborer des plans d'aménagement forestier intégrés tactiques et opérationnels pour chacune des unités d'aménagement forestier. Ces tables ont pour buts d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages.

Au Québec, il y a 39 tables de gestion intégrée des ressources et du territoire. Au cours de l'année 2013-2014, ces tables de gestion intégrée, présentes au sein des différentes régions du Québec, se sont réunies de deux à douze fois³¹.

Axe 13 – La cohérence et la célérité d'action du gouvernement

Le MAMROT a mené des actions relatives à la mesure suivante :

- Coprésider les travaux du Bureau régional de coordination gouvernementale de la Côte-Nord (mesure 13.10 de l'annexe 4).

Ce bureau régional institué en mai 2013 avait pour mandat de permettre aux communautés locales de profiter de l'expertise gouvernementale pour établir leurs besoins prioritaires. Il est l'interlocuteur régional privilégié en matière de concertation et de coordination. De juin à août 2013, le Bureau régional de coordination gouvernementale de la Côte-Nord a tenu plusieurs rencontres.

Ces dernières ont été l'occasion de faire le point sur l'avancement des différents projets du volet 4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le développement

³⁰ MRN, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 31.

³¹ MRN, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 63.

nordique. Le Ministère collabore également avec le Secrétariat au développement nordique depuis la mise en place de celui-ci³².

Une des mesures de la Société d'habitation du Québec (SHQ) en OVT consiste à « adapter la structure de l'organisation et déployer une stratégie pour assurer sa présence et son leadership régional dans la mise en œuvre de nouveaux partenariats » (mesure 12.13 de l'annexe 4). Durant la période 2013-2014, la SHQ a appliqué cette mesure en participant à 57 rencontres organisées par les conférences administratives régionales (CAR) dans les 17 régions administratives du Québec.

Ces rencontres ont été pour la SHQ l'occasion de :

- susciter l'intérêt des autres participants pour ses interventions régionales en matière d'habitation;
- connaître certaines préoccupations et réalités régionales;
- établir des liens avec les intervenants locaux;
- participer à une première entente relative à l'immigration³³.

La participation de la SHQ à ces rencontres lui a en outre permis de présenter ses programmes de façon générale, d'en préciser les applications spécifiques des régions et d'ouvrir la porte à l'établissement d'ententes et de partenariats interministériels.

Axe 14 – L'action conjointe autour des priorités des collectivités

En 2013-2014, la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) a poursuivi son intervention de manière à « entretenir des liens plus soutenus avec les intervenants régionaux » (mesure 14.1 de l'annexe 4).

La Sépaq favorise la participation des intervenants régionaux à la réalisation de ses mandats et s'assure que les actions sont en harmonie avec la vision régionale. Pour ce faire, chaque parc national est doté d'une table d'harmonisation et chaque réserve faunique, d'un conseil d'administration local. Ces instances sont composées d'intervenants régionaux et de représentants de la Sépaq, et jouent un rôle-conseil sur différents sujets comme les orientations, l'offre de services, les plans d'action annuels, les budgets et les plans de mise en valeur des établissements.

Ces tables et conseils se sont réunis au minimum deux fois en 2013-2014 à quoi s'ajoute la rencontre annuelle des présidents des tables d'harmonisation et des présidents des conseils d'administration locaux³⁴.

En ce qui concerne les établissements du secteur touristique, certains d'entre eux sont également dotés d'instances de concertation. Ainsi, la Station touristique Duchesnay bénéficie de la contribution d'un conseil d'administration local alors que le Parc de la Chute-Montmorency et l'Aquarium du Québec disposent plutôt d'un comité de mise en valeur.

³² MAMROT, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 137.

³³ SHQ, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 82.

³⁴ Sépaq, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 85.

Axe 15 – Une action gouvernementale concertée à l'échelle métropolitaine

La Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement a été officiellement instaurée en mai 2012 avec l'entrée en vigueur de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Il s'agit d'une mesure centrale parmi plusieurs actions prévues pour assurer l'essor et le développement durable du Grand Montréal.

Présidée par le ministre responsable de la région de Montréal, cette table regroupe cinq élus membres du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dont le maire de la Ville de Montréal, ainsi que les ministres responsables des régions administratives comprises en tout ou en partie dans la région métropolitaine de Montréal.

Une rencontre de la Table a eu lieu le 14 février 2014, à laquelle s'est joint le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à titre d'invité.

Cette rencontre a permis aux participants de mieux connaître les principaux enjeux et priorités relevés par les élus de la CMM et, concernant la mise en œuvre du plan métropolitain d'aménagement et de développement, de s'entendre sur les gestes à poser à court terme pour assurer la mise en concordance des schémas d'aménagement régionaux avec le plan métropolitain dans les meilleurs délais³⁵.

Axe 16 – Un aménagement métropolitain durable

Le 23 janvier 2013, des investissements de 50 millions de dollars ont été annoncés pour la mise en place de la trame verte et bleue du Grand Montréal. L'aide financière du gouvernement est complétée de sommes équivalentes provenant de la CMM et des municipalités ou des organismes admissibles agissant pour une municipalité.

De ces 50 millions de dollars, il a été entendu que 20 millions seraient réservés à l'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre reliant Oka à Mont-Saint-Hilaire et que 30 millions serviraient à financer quatre grands projets de développement porteurs pour structurer la trame :

- un parc riverain le long de la rivière des Mille-Îles;
- un parc linéaire et de plages sur la digue de la voie maritime;
- un corridor forestier entre Châteauguay et Léry;
- un corridor forestier de part et d'autre du mont Saint-Bruno.

En 2013-2014, le Secrétariat à la région métropolitaine a versé à la CMM près de 5,7 millions de dollars pour la mise en place de la trame verte et bleue³⁶.

³⁵ MCE, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 137-138.

³⁶ MCE, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 141.

Axe 17 – Des instances territoriales mieux articulées

Le Comité ministériel de la région métropolitaine a été créé par décret en octobre 2012 avec pour mandat de conseiller le gouvernement sur toute question ou toute mesure ayant un effet significatif sur la région métropolitaine et de contribuer à la coordination et à la cohérence de l'action gouvernementale sur le territoire métropolitain. Présidé par le ministre responsable de la région de Montréal et composé de 12 autres membres, le Comité s'est réuni à huit reprises en 2013-2014, soit les 2 mai 2013, 6 et 13 juin 2013, 26 septembre 2013, 24 et 31 octobre 2013, 14 novembre 2013 et 30 janvier 2014³⁷.

4- Indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires

La SAOVT 2011-2016 prévoit la publication d'indicateurs « globaux » permettant d'assurer un suivi des progrès réalisés au Québec et à différentes échelles territoriales en matière d'OVT. Avec l'adoption de la LAOVT, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) avait dès lors l'obligation de faire adopter des indicateurs d'OVT par le gouvernement et de les rendre publics, après consultation.

Conformément à cette exigence, le Ministère a rendu publique, le 13 mai 2013, une liste composée de 26 indicateurs qui couvrent les trois principaux thèmes de la SAOVT (voir annexe 6) :

- l'occupation territoriale;
- la qualité de vie;
- la prospérité économique.

Le choix des indicateurs est issu d'une démarche de consultation menée auprès des M/O concernés de même qu'auprès des principaux partenaires du Ministère en matière d'OVT.

Ces indicateurs ont tous été analysés par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), un organisme gouvernemental dont la mission consiste à produire, à analyser et à diffuser des informations statistiques officielles, objectives et de qualité pour le Québec. L'ISQ, en collaboration avec le Ministère, est également responsable de compiler les données pour chaque indicateur et de les diffuser à la plus petite échelle territoriale disponible.

La publication des données est effectuée sur le site de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO)³⁸ qui offre une information statistique cohérente et rigoureuse tout en permettant l'accès à des statistiques officielles produites par plusieurs M/O québécois. En date du 31 mars 2014, les fiches explicatives de 22 des 26 indicateurs d'OVT, de même que des fichiers présentant les données ventilées à la plus petite échelle territoriale disponible, sont en ligne sur le site de la BDSO³⁹ (voir l'annexe 5 pour la compilation des déclinaisons territoriales des indicateurs).

³⁷ MCE, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p. 137.

³⁸ Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, www.bdso.gouv.qc.ca (voir la section intitulée « Occupation et vitalité des territoires »).

³⁹ Les données de quatre indicateurs n'étaient pas disponibles au 31 mars 2014. Il s'agit du taux de croissance annuel de la superficie du périmètre urbain, du taux de croissance annuel du nombre de logements à l'hectare dans le périmètre d'urbanisation, du nombre de logements sociaux et de la proportion de la population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique est inférieur à -3,5. Ils l'étaient tous au 10 novembre 2014, sauf l'indicateur « Proportion de la population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique est inférieur à -3,5 ».

Au cours de l'année 2013-2014, 12 indicateurs ont été diffusés pour la première fois le 12 novembre 2013, six indicateurs ont été publiés le 13 décembre 2013, et quatre indicateurs le 17 février 2014 (voir l'annexe 6).

À mesure que de nouvelles données étaient disponibles, l'ISQ a procédé à la mise à jour des données. Ainsi, le 20 janvier 2014, deux indicateurs ont été mis à jour :

- Proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille;
- Proportion des municipalités de moins de 1 000 habitants qui n'ont pas d'édifices de commerce de détail.

Le 29 janvier 2014, l'indicateur « Part des transferts des administrations publiques dans le revenu des ménages » a été mis à jour. Enfin, le 27 mars 2014, l'indicateur « Taux de croissance annuel des investissements selon le secteur (privé non résidentiel ou public) » a été mis à jour de même que celui portant sur les médecins de famille.

Conclusion

En adoptant la LAOVT, les parlementaires ont ainsi permis d'assurer la pérennité de la SAOVT et sa mise en œuvre. En 2013-2014, les M/O ont poursuivi leurs efforts pour se conformer aux différentes exigences en matière de planification et de reddition de comptes.

Une nouvelle préoccupation territoriale est ainsi venue s'ajouter aux préoccupations plus sectorielles des M/O. Ils doivent contribuer aux objectifs inscrits à la Stratégie qui vient ainsi fixer les grandes orientations, les axes d'intervention et les objectifs afin de contribuer au développement des territoires. Ce deuxième bilan témoigne une fois de plus de l'engagement de l'administration publique en faveur de l'OVT.

Enfin, en ajoutant l'exigence de publication d'une liste d'indicateurs d'OVT, la LAOVT est venue fournir un nouvel outil pour mieux suivre le développement des territoires. Au fil du temps, les indicateurs permettront d'alimenter le débat public et de favoriser la concertation avec les partenaires. Les données pour chacun des indicateurs pourront concourir à améliorer les services aux citoyens en orientant mieux les efforts du gouvernement et ceux des intervenants agissant à différentes échelles territoriales. Ainsi, comme l'indique la Stratégie, l'OVT résulte non seulement des actions du gouvernement, mais aussi de celles de plusieurs intervenants agissant sur les territoires.

Annexe 1 – Liste des objectifs de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, par orientation et axe d'intervention

Orientations	Axes d'intervention	Objectifs
AGIR POUR MIEUX HABITER NOS TERRITOIRES	La fierté d'appartenir à une collectivité	Accroître la fierté et le sentiment d'appartenance Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel
	L'accueil des nouvelles populations (les personnes immigrantes, les jeunes, les familles et les aînés)	Favoriser l'accueil et l'établissement durable de populations nouvelles Favoriser la qualité des relations interculturelles Promouvoir le retour des jeunes
	Les relations avec les nations autochtones	Agir pour favoriser la cohabitation harmonieuse des communautés autochtones et allochtones Bien informer les populations sur les questions autochtones, les ententes intervenues et les négociations en cours
	Les services de proximité	Maintenir des services de proximité dans les milieux ruraux, urbains ou nordiques (infrastructures municipales, services de garde, services éducatifs, services de santé, services aux familles et aux aînés, services en matière de culture, de loisir et de sport)
	L'habitation et le milieu de vie	Adapter l'offre de logements et les milieux de vie pour tenir compte des tendances sociodémographiques Disposer de logements abordables de qualité en quantité suffisante Faciliter l'accès au logement et à la propriété pour les jeunes familles, notamment dans le centre des agglomérations Favoriser la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle Densifier les pôles urbains ou ruraux Favoriser des milieux de vie sûrs
	La mobilité durable	Promouvoir et développer l'utilisation des modes de transport collectif, alternatif et actif pour les personnes Soutenir les systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés qui contribuent à la réduction des émissions de GES Assurer la pérennité des infrastructures routières pour les générations futures
	Les technologies et les services numériques	Parfaire l'accès et renforcer l'utilisation d'Internet à haute vitesse
	Le virage écoresponsable	Soutenir les instances locales, supralocales, régionales et métropolitaines qui adoptent un virage écoresponsable (saine gestion de l'urbanisation, gestion durable de l'énergie, de l'eau et des matières résiduelles, lutte contre les changements climatiques, concept de bâtiment durable, mise en valeur des milieux naturels et de la biodiversité, dans une perspective intégrée)

Orientations	Axes d'intervention	Objectifs
AGIR POUR VIVRE DE NOS TERRITOIRES	Le développement économique (l'économie sociale, l'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat, la ruralité, l'agriculture et les pêcheries, les ressources naturelles, le tourisme)	Soutenir la modernisation de la structure industrielle
		Accroître la compétitivité des entreprises
		Soutenir l'entrepreneuriat privé et collectif
	La main-d'œuvre (les services à l'emploi, la persévérance scolaire et l'insertion en emploi, la formation et la reconnaissance des acquis)	Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée
	Les territoires à revitaliser	Agir pour relancer les secteurs à revitaliser
AGIR EN SYNERGIE	La capacité d'action des collectivités	Moderniser les mécanismes d'aménagement et d'urbanisme
		Améliorer les outils financiers à la disposition des instances municipales
		Accentuer les efforts de décentralisation et de délégation de responsabilités
	La cohérence et la célérité d'action du gouvernement	Renforcer les interventions gouvernementales par une loi-cadre
		Accentuer la régionalisation des opérations et de la prise de décision
RELEVER LES DÉFIS PROPRES À LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL	L'action conjointe autour des priorités des collectivités	Assurer la collaboration entre les collectivités et le gouvernement
	Une action gouvernementale concertée à l'échelle métropolitaine	Mettre en place une table de concertation métropolitaine et un comité interministériel pour l'aménagement et le développement de la région métropolitaine de Montréal
	Un aménagement métropolitain durable	Assurer une gestion cohérente de l'urbanisation
	Des instances territoriales mieux articulées	Clarifier le rôle et les mandats respectifs des instances de gouvernance

Annexe 2 – Principes en occupation et en vitalité des territoires qui doivent guider les ministères, organismes et entreprises d'État concernés par la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

Ces principes sont énoncés à l'article 5 de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3).

« le respect des spécificités des nations autochtones et de leur apport à la culture québécoise » : les nations autochtones constituent des nations distinctes, ayant des cultures, des langues, des coutumes et des traditions qui leur sont propres ainsi que des droits reconnus ou revendiqués. Par leur nature inclusive, l'occupation et la vitalité des territoires s'adressent donc également aux Autochtones;

« l'engagement des élus » : l'occupation et la vitalité des territoires s'appuient sur l'action des personnes élues membres de l'Assemblée nationale, du conseil d'une municipalité, d'un conseil de bande, du conseil d'un village nordique, de l'Administration régionale crie ou du conseil d'une commission scolaire;

« la concertation » : la concertation entre les personnes élues et les acteurs socioéconomiques d'une collectivité, s'appuyant sur les aspirations et la mobilisation de la population, constitue une importante contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires;

« la complémentarité territoriale » : les personnes élues et les acteurs socioéconomiques de collectivités voisines ou partageant des intérêts communs sont invités à s'associer et à unir leurs forces pour collaborer, planifier et agir de façon complémentaire et profitable à ces collectivités;

« l'action gouvernementale modulée » : l'action gouvernementale est modulée pour tenir compte de la diversité et de la spécificité des territoires ainsi que de la recherche de l'équité entre les territoires et les collectivités;

« la cohérence et l'efficience des planifications et des interventions sur les territoires » : la meilleure cohérence possible entre les différentes planifications demandées aux municipalités, aux conférences régionales des élus et aux communautés métropolitaines est recherchée dans le but de maximiser l'efficience des décisions et des interventions.

Annexe 3 – État de publication des planifications pluriannuelles en occupation et vitalité des territoires des ministères, organismes et entreprises d'État au 31 mars 2014⁵

Ministère, organisme ou entreprise d'État	Planification pluriannuelle OVT choisie	État de publication en date du 31 mars 2014 (en ligne ou à venir)
AMT	PADD	En ligne
CSPQ	PADD	En ligne
Hydro-Québec	PADD	En ligne
Investissement Québec	PADD	En ligne
MJQ	PADD	En ligne
MAPAQ	PADD	En ligne
MCE ⁶	Planification stratégique	À venir
MCC	Planification stratégique et PADD	Planification stratégique et PADD en ligne
MAMROT	Plan OVT et planification stratégique	Plan OVT en ligne et planification stratégique à venir
MDDEFP	PADD	En ligne
MELS	PADD	En ligne
MESRST	PADD	En ligne
MESS	PADD	En ligne
MFEQ ⁷	PADD	À venir
MICC	Planification stratégique	En ligne
Ministère de la Famille	Planification stratégique et PADD	En ligne

⁵ En plus des ministères indiqués à la première note de bas de page (voir p. 7), d'autres ministères ont changé de nom le 23 avril 2014, date de l'assermentation d'un nouveau Conseil des ministres. Le MDDEFP a alors changé de nom pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le MESRST est devenu le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et ensuite le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le MESS est devenu le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le MICC est devenu le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et le MAMROT a changé de nom pour le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Enfin, il faut souligner que le 28 janvier 2016, le premier ministre du Québec a procédé à d'autres changements au Conseil des ministres.

⁶ La planification pluriannuelle du MCE intègre les engagements de quatre organismes publics qui relèvent de ce ministère : le Secrétariat à la région métropolitaine (SRM), le Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN), le Secrétariat aux affaires autochtones et le Secrétariat à la jeunesse. À noter que depuis le printemps 2014, le SRM et le SCN ne relèvent plus du MCE.

⁷ La planification pluriannuelle du MFEQ prend en compte les engagements du ministère du Tourisme qui a été intégré à ce Ministère pour la période 2013-2014.

Ministère, organisme ou entreprise d'État	Planification pluriannuelle OVT choisie	État de publication en date du 31 mars 2014 (en ligne ou à venir)
MSP	Planification stratégique	En ligne
MSSS	PADD	En ligne
MTQ	Planification stratégique	En ligne
SCT	PADD	En ligne
SÉPAQ	Plan OVT	En ligne
SHQ ⁸	Planification stratégique et PADD	Planification stratégique et PADD en ligne
STQ	PADD	En ligne

⁸ Le Plan stratégique 2011-2016 de la SHQ contribue aux objectifs de la SAOVT et d'autres actions s'ajoutent à son PADD 2013-2015 qui a été rendu public le 10 avril 2014.

Annexe 4 – État de réalisation des mesures telles qu'inscrites aux rapports annuels de gestion des ministères, organismes et entreprises d'État en date du 31 mars 2014

Orientation 1 : Agir pour mieux habiter nos territoires

1.	La fierté d'appartenir à une collectivité		
1.1	Stimuler l'adhésion de nouveaux partenaires aux ententes de développement culturel	MCC	En cours
1.2	Élaborer des orientations en aménagement culturel du territoire dans le cadre du processus de renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire	MCC	En cours
1.3	Accompagner les milieux locaux et régionaux pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel	MCC	En cours
1.4	Soutenir les collectivités dans une démarche de mise en valeur, de conservation préventive et de restauration du patrimoine culturel grâce à l'offre du Centre de conservation du Québec	MCC	Réalisée
1.5	Réaliser des plans de conservation et d'outils de communication touchant le patrimoine culturel	MCC	En cours
1.6	Soutenir des projets touchant les cinq champs d'intervention de la Loi sur le patrimoine culturel	MCC	Réalisée
1.7	Mettre à jour la politique culturelle gouvernementale du Québec en tenant compte des enjeux actuels et en s'appuyant sur ses acquis	MCC	En cours
1.8	Poursuivre la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et technologique de l'entreprise	HQ	Réalisée
1.9	Poursuivre la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 (PNR 2)	MAMROT	Réalisée
1.10	Mettre à profit les connaissances issues des laboratoires ruraux entrepris dans le cadre de la PNR2	MAMROT	Réalisée
1.11	Élaborer la troisième Politique nationale de la ruralité (PNR 3)	MAMROT	Réalisée
1.12	Favoriser la participation des jeunes et des femmes aux élections municipales	MAMROT	Réalisée
1.13	Contribuer à accroître la protection des réserves fauniques en collaborant avec les autorités dans le but d'améliorer leur encadrement légal	SÉPAQ	En cours
1.14	Gérer les réserves fauniques selon les principes de gestion intégrée des ressources	SÉPAQ	Reportée
1.15	Mettre en œuvre la stratégie de conservation du réseau des parcs nationaux	SÉPAQ	Réalisée
1.16	Mobiliser les acteurs des zones périphériques des parcs nationaux afin de favoriser la réalisation de la mission de conservation des parcs nationaux	SÉPAQ	En cours
1.17	Augmenter la connaissance du territoire, notamment sous ses aspects naturel et culturel afin d'en améliorer la gestion	SÉPAQ	En cours
1.18	Mettre en œuvre une démarche concertée de mise en valeur des bâtiments patrimoniaux avec le ministère de la Culture et des Communications	SHQ	Reportée

L'accueil des nouvelles populations

Les personnes immigrantes

2.1	Promouvoir l'établissement d'immigrants d'affaires dans toutes les régions du Québec, notamment par la promotion de la culture québécoise	IQ	Réalisée
2.2	Contribuer à augmenter le pourcentage de personnes immigrantes qui s'établissent hors de la région métropolitaine de Montréal (RMM), en vue de contribuer à l'occupation et à la vitalité des territoires	MICC	Réalisée
2.3	Amener les acteurs socioéconomiques à faire de la diversité ethnoculturelle un facteur stratégique de développement et de vitalité	MICC	Réalisée
2.4	Augmenter la proportion de personnes immigrantes admises au Québec qui participent à un cours de français de niveau intermédiaire ou avancé	MICC	Réalisée
2.5	Accroître l'efficacité de l'offre de service gouvernementale, en mettant notamment en place, en collaboration avec le MESS, une offre de services intégrés aux personnes immigrantes nouvellement immigrées	MICC, MESS	Réalisée

Les jeunes

2.6	Consolider le soutien à Place aux jeunes en région	SAJ	Réalisée
2.7	Accroître la cohésion et la complémentarité des services offerts aux jeunes pour la poursuite du programme Engagement jeunesse	SAJ, MESS, MSSS, MELS, MICC, MAMROT	En cours
2.8	Consolider les forums jeunesse régionaux	SAJ	Réalisée
2.9	Reconduire le Fonds régional d'investissement jeunesse	SAJ	Réalisée

Les familles et les aînés

2.10	Offrir un soutien financier et technique aux municipalités de petite taille ainsi qu'aux MRC qui souhaitent élaborer, mettre à jour ou mettre en œuvre une politique familiale municipale ou une démarche Municipalité amie des aînés	Min. Famille, MSSS	En cours
------	---	--------------------	----------

Les relations avec les nations autochtones

3.1	Contribuer à la mise en œuvre de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre le gouvernement et les Cris	SAA, MAMROT	Réalisée
3.2	Mettre à jour l'inventaire des ententes intercommunautaires, en collaboration avec les partenaires du MAMROT, et le transmettre aux associations municipales	MAMROT	En cours

3.3	Proposer, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), des sessions de sensibilisation au monde autochtone à l'intention des élus et des fonctionnaires municipaux	MAMROT	Reportée
3.4	Produire un guide de bonnes pratiques à l'intention des municipalités en matière de consultation des communautés autochtones relativement à l'aménagement du territoire	MAMROT	En cours
3.5	Établir des mécanismes de collaboration et de concertation entre la conférence administrative régionale de la Montérégie, la MRC de Roussillon, la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et la communauté mohawk de Kahnawake	MAMROT	En cours
3.6	Proposer et diffuser des exemples de pratiques porteuses en matière de collaboration entre communautés autochtones et municipalités	MAMROT, SAA	En cours
3.7	Promouvoir la cohabitation harmonieuse avec les nations autochtones	SAA	En cours
3.8	Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans l'ensemble des communautés autochtones admissibles	MSP	En cours
3.9	Maintenir le financement du Ministère visant à favoriser la connaissance des cultures autochtones	MELS	Réalisée
3.10	Poursuivre le développement des relations avec la communauté autochtone de la région de la Capitale-Nationale	SCN	Réalisée
3.11	Conclure des ententes avec les nations autochtones en matière de services de garde	Min. Famille	Réalisée
3.12	Conclure des ententes et adopter des programmes à l'égard des Autochtones dans le domaine des ressources naturelles	MRN	Réalisée

Les services de proximité

Les infrastructures municipales

4.1	Attribuer de l'aide financière aux municipalités pour les infrastructures d'eaux usées et d'eau potable	MAMROT	Réalisée
4.2	Intégrer des critères en lien avec l'occupation et la vitalité des territoires dans l'analyse des projets à incidences locales et régionales des programmes d'infrastructures	MAMROT	En cours
4.3	Attribuer de l'aide financière aux municipalités dans la réalisation de projets d'infrastructures en lien avec le développement nordique	MAMROT	En cours

Les services en environnement

4.4	Déployer au nord du Québec des services de proximité	MDDEFP	En cours
-----	--	--------	----------

Les services de garde

4.5	Créer de nouvelles places à contribution réduite dans les services de garde, conformément aux engagements ministériels	Min. Famille	En cours
4.6	Poursuivre la mise en œuvre du Programme de financement des infrastructures dans les centres de la petite enfance	Min. Famille	Réalisée
4.7	Accorder des allocations ou un soutien exceptionnel à l'accès à des services de garde répondant à des besoins particuliers	Min. Famille	Réalisée
4.8	Promouvoir la participation des milieux au processus d'attribution des places à contribution réduite en services de garde	Min. Famille	Réalisée

Les services éducatifs

4.9	Contre les effets de la décroissance scolaire	MELS	En cours
4.10	Mettre à la disposition des communautés autochtones des centres d'éducation des adultes	MELS	Réalisée
4.11	Poursuivre l'implication du Ministère afin de prévoir l'espace nécessaire pour répondre aux besoins particuliers des commissions scolaires	MELS	En cours

Les services de santé

4.12	Assurer l'adaptation des infrastructures et des services régionaux offerts aux personnes âgées et donc s'assurer de la mise en œuvre des ententes spécifiques signées avec les CRÉ	MSSS	En cours
------	--	------	----------

Les services aux aînés

4.13	Soutenir l'amélioration de l'offre des services aux proches aidants	MSSS	Réalisée
4.14	Financer de nouveaux projets dans le cadre du programme de soutien financier Québec ami des aînés	MSSS	En cours
4.15	Investir dans l'adaptation des infrastructures et les services régionaux offerts aux aînés	MSSS	Réalisée
4.16	Soutenir le réseau de coordonnateurs régionaux en matière de maltraitance affectés aux personnes âgées	MSSS	Réalisée
4.17	Élaborer une stratégie gouvernementale du « vieillir chez soi »	Min. Famille, MSSS	Réalisée

Les services aux citoyens

4.18	Faciliter l'accès pour les citoyens aux services offerts par le CSPQ et les autres ministères et organismes	CSPQ	Réalisée
4.19	Évaluer l'offre de services de proximité publics et privés dans les petites collectivités de l'Abitibi-Témiscamingue	MAMROT	En cours

Les services en matière de culture, de loisir et de sport

4.20	Collaborer avec des clients-partenaires à la réalisation de projets d'immobilisations favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture dans les régions	MCC	Réalisée
4.21	Faciliter l'accès à des infrastructures et à des réseaux récréatifs et sportifs	MELS	En cours

Les services en matière de justice

4.22	Favoriser la mise en œuvre d'activités visant à assurer le rayonnement des services de justice partout sur le territoire	MJQ	Réalisée
4.23	Mettre en œuvre des pratiques ou activités visant à informer le citoyen afin qu'il se familiarise avec le système de justice	MJQ	Réalisée

L'habitation et le milieu de vie

L'habitation

5.1	Mettre en place une table de concertation regroupant les ministères et organismes gouvernementaux constructeurs de logements afin d'assurer une meilleure cohésion gouvernementale lors de la planification du développement résidentiel nordique	SHQ	En cours
5.2	Mettre en place un laboratoire sur l'habitation nordique	SHQ	En cours
5.3	Rédiger un guide sur les bonnes pratiques en matière de construction d'habitations et de petits bâtiments en milieu nordique	SHQ	En cours
5.4	Concevoir un prototype d'habitation à loyer modique nordique mieux adapté au mode de vie inuit	SHQ	En cours
5.5	Dresser le portrait des conditions d'habitation des ménages autochtones du territoire québécois	SHQ	Reportée
5.6	Organiser des Entretiens sur l'habitat sur le thème des Inuits et du Nunavik	SHQ	Réalisée
5.7	Élaborer une stratégie Web régionale afin de mettre en valeur l'information propre à chacune des régions, en matière d'habitation	SHQ	Reportée
5.8	Concevoir et mettre en ligne des manuels portant sur l'application des programmes d'amélioration de l'habitat à l'intention des mandataires concernés	SHQ	En cours
5.9	Concevoir et diffuser un outil permettant l'accès en ligne à une formation de base sur l'application des programmes d'amélioration de l'habitat	SHQ	En cours
5.10	Atteindre l'objectif gouvernemental fixé en matière de construction de logements communautaires et abordables ¹	SHQ	En cours

Le milieu de vie

5.11	Intensifier la collaboration entre le ministère et le monde municipal, particulièrement en sécurité civile et en sécurité incendie	MSP	En cours
5.12	Améliorer les capacités de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte pour certains phénomènes naturels	MSP	En cours

La mobilité durable

6.1	Se donner une vision intégrée du développement du transport collectif en lien avec les orientations d'aménagement du territoire	AMT	En cours
6.2	Contribuer à la réduction des émissions de GES liées aux déplacements et collaborer à l'électrification des transports au Québec	HQ	En cours

¹ Sous réserve des engagements financiers gouvernementaux.

6.3	Participer à une action concertée à l'échelle métropolitaine, régionale ainsi que des portes d'entrée et grands corridors de transport	MTQ	Réalisée
6.4	Poursuivre la mise en œuvre de programmes de soutien aux modes de transport collectif, alternatif et actif et déposer la Stratégie nationale de mobilité durable	MTQ	Réalisée
6.5	Réviser les programmes d'aide financière à la voirie locale	MTQ	En cours
6.6	Favoriser le maintien de l'intégrité des infrastructures maritimes et ferroviaires	MTQ	En cours
6.7	Poursuivre le soutien aux déplacements et aux dessertes aériennes	MTQ	En cours
6.8	Soutenir les services de traversiers et de desserte maritime et mettre en œuvre le plan d'immobilisations en collaboration avec la Société des traversiers du Québec	MTQ	En cours
6.9	Favoriser la mise en place d'un réseau de sentiers récréotouristiques	MTQ	En cours
6.10	Poursuivre la mise en œuvre de programmes favorisant des modes de transport durables qui contribuent à la réduction des émissions de GES et à l'adaptation aux changements climatiques dans le domaine des transports	MTQ, MFEQ, MRN	En cours
6.11	Poursuivre la mise en place du programme des villages-relais	MTQ	En cours

Les technologies et les services numériques

7.1	Améliorer la prestation électronique de service et développer de nouveaux services en ligne	MJQ	En cours
7.2	Accroître la couverture numérique du Québec en finalisant la mise en œuvre du programme Communautés rurales branchées	MAMROT	Réalisée

Le virage écoresponsable

8.1	Augmenter les gains en énergie et en puissance de centrales hydroélectriques existantes	HQ	En cours
8.2	Préserver et mettre en valeur la biodiversité dans les emprises de lignes de transport et de distribution	HQ	En cours
8.3	Réaliser le programme ClimatSol et poser des interventions sur des terrains contaminés	MDDEFP	En cours
8.4	Procéder au traitement des matières résiduelles organiques afin de produire de la bioénergie et du compost	MDDEFP	Réalisée
8.5	Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée du Saint-Laurent par les tables de concertation régionales	MDDEFP	En cours
8.6	Élaborer et mettre à jour des plans de gestion durable des espèces fauniques prélevées	MDDEFP	En cours
8.7	Protéger les espèces fauniques menacées ou vulnérables	MDDEFP	En cours
8.8	Incorporer les besoins fauniques aux processus de gestion intégrée des ressources et du territoire et à l'approche d'aménagement écosystémique	MDDEFP	En cours
8.9	Promouvoir la démarche gouvernementale de développement durable auprès du réseau de la santé et des services sociaux par la sensibilisation, la diffusion et la mise en commun du savoir et de l'expertise dans le domaine	MSSS	En cours
8.10	Mettre en œuvre les dispositions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs des réseaux des établissements d'enseignement qui soutiennent le dynamisme territorial	MÉLS	Réalisée
8.11	Soutenir le financement de projets en économie verte	IQ	Réalisée

8.12	Produire des guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable	MAMROT	En cours
8.13	Accompagner les municipalités dans l'élaboration de démarches intégrées de développement durable	MAMROT	Réalisée
8.14	Assurer la mise en œuvre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable	MAMROT	Réalisée
8.15	Parfaire les connaissances entourant la qualité des plans d'eau en Abitibi-Témiscamingue	MAMROT	Reportée

Orientation 2 : Agir pour vivre de nos territoires

Le développement économique

L'économie sociale

9.1	Offrir un financement aux entreprises coopératives et aux OBNL de services	IQ	Réalisée
9.2	Analyser le milieu des coopératives d'habitation et autres OBNL d'habitation afin d'en évaluer le potentiel et de personnaliser l'offre de services, s'il y a lieu	IQ	En cours
9.3	Déposer un projet de loi-cadre sur l'économie sociale	MAMROT ²	Réalisée
9.4	Soutenir la réalisation de projets d'immobilisation des entreprises collectives	MAMROT	Réalisée
9.5	Réaliser des initiatives pour développer l'achat public auprès des entreprises collectives	MAMROT	Réalisée
9.6	Poursuivre les activités contribuant au développement de l'économie sociale au Québec	MESS	Réalisée
9.7	Accroître l'accessibilité des coopératives et des organismes à but non lucratif aux contrats publics	SCT	Réalisée
9.8	Soutenir les initiatives d'entrepreneuriat collectif jeunesse et d'économie sociale	SAJ	Réalisée
9.9	Poursuivre la mise en œuvre de l'entente de partenariat relative au développement des coopératives	MFEQ	Réalisée

L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat

9.10	Prendre en compte les objectifs de la Stratégie OVT au niveau du développement économique dans la planification stratégique de la Société afin de maintenir et de stimuler la vitalité économique des différentes collectivités	IQ	En cours
9.11	Faire la promotion de l'offre de services de la Société, notamment afin de soutenir les entreprises dans leurs projets d'innovation et d'amélioration de leur productivité	IQ	Réalisée
9.12	Stimuler la création de richesse collective	SÉPAQ	En cours
9.13	Affirmer le rôle clé de la Société dans le développement économique du Québec en matière de tourisme de nature	SÉPAQ	En cours

² À noter que l'intervention dans le secteur « économie sociale » est, depuis la nomination d'un Conseil des ministres le 23 avril 2014, sous la responsabilité du MEIE.

9.14	Contribuer à la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle	MCC	Réalisée
9.15	Collaborer à l'élaboration de la Stratégie d'intervention gouvernementale pour le développement de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	MAMROT	En cours
9.16	Fournir un soutien technique pour favoriser le développement de l'entrepreneuriat collectif dans les milieux en revitalisation en Mauricie	MAMROT	En cours
9.17	Coordonner les travaux du Comité sur la relance de l'activité économique dans la municipalité isolée de Gros-Mécatina	MAMROT	En cours
9.18	Renouveler les ententes avec les MRC pour le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat	SCN, MFEQ, MAMOT	Réalisée
9.19	Consolider le programme des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse	SAJ	Réalisée
9.20	Poursuivre le soutien aux grappes métropolitaines	SRM	En cours
9.21	Soutenir la relance et la diversification des territoires en difficulté grâce au Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté	MFEQ	Réalisée
9.22	Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation	MESRST	Réalisée
9.23	Poursuivre la mise en œuvre du projet Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD)	MFEQ	En cours
9.24	Soutenir les entreprises souhaitant prendre un virage écoresponsable	MFEQ	En cours
9.25	Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat	MFEQ	En cours

La ruralité, l'agriculture et les pêcheries

9.26	Poursuivre la mise en œuvre du Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture	MAPAQ	Réalisée
9.27	Poursuivre la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité et mettre de l'avant de nouvelles actions pour l'occupation et la vitalité des territoires	MAMROT, SCN	Réalisée

Les ressources naturelles

9.28	Réaliser des projets hydroélectriques	HQ	En cours
9.29	Accompagner les producteurs miniers auprès des divers acteurs concernés par le développement minier	MRN	Réalisée
9.30	Maintenir l'accès à la ressource ligneuse — Garanties d'approvisionnement	MRN	Réalisée
9.31	Maintenir l'accès à la ressource ligneuse — Vente aux enchères	MRN	Réalisée
9.32	Délimiter des aires d'intensification de la production de matière ligneuse en région	MRN	En cours
9.33	Réviser le programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier à des fins de bleuetières	MRN	En cours

Le tourisme

9.34	Favoriser la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent dans la région de la Capitale-Nationale	SCN, MFEQ	En cours
------	---	-----------	----------

10. La main-d'œuvre

Les services à l'emploi

10.1	Poursuivre le soutien aux territoires dans l'élaboration de plans d'action pour surmonter les difficultés en matière d'emploi	MESS	En cours
10.2	Promouvoir l'offre de services intégrée aux entreprises afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre spécialisée des régions	MESS, MICC	En cours
10.3	Renforcer les interventions du Ministère contribuant au développement durable et intégré sur le territoire québécois	MESS	Réalisée
10.4	Maintenir la participation au marché du travail des travailleuses et des travailleurs expérimentés	MESS, MSSS	En cours

La persévérance scolaire et l'insertion en emploi

10.5	Favoriser la persévérance et la réussite scolaire	MELS, SAJ	En cours
10.6	Déployer le projet de cybermentorat visant à mieux accompagner les jeunes dans leur choix de carrière et leur orientation professionnelle	SAJ	Réalisée
10.7	Accroître le nombre de jeunes des centres jeunesse bénéficiant du programme Qualification des jeunes	MSSS, SAJ	En cours

La formation et la reconnaissance des acquis

10.8	Élaborer et déposer un plan de formation adéquat, ayant pour but de favoriser le développement, la disponibilité et la rétention d'une main-d'œuvre spécialisée et qualifiée pour chaque traverse saisonnière située dans une communauté isolée et éloignée, intégrée à notre réseau depuis janvier 2012	STQ	En cours
10.9	Soutenir l'offre de formation professionnelle pour la main-d'œuvre locale	MELS	En cours
10.10	Soutenir la formation d'une main-d'œuvre compétente dans l'ensemble des régions du Québec	MESRST	Réalisée
10.11	Soutenir la mise en place de structures régionales visant la reconnaissance des acquis et des compétences	MESRST	Réalisée

11. Les territoires à revitaliser

11.1	Identifier les territoires à revitaliser avec un nouvel indice	MAMROT	En cours
11.2	Déterminer la vitalité sociale des communautés par l'entremise d'un nouvel indice	MAMROT	En cours
11.3	Soutenir la mobilisation et la concertation entre quatre municipalités dévitalisées situées au sud de la MRC de Bellechasse	MAMROT	Réalisée
11.4	Accroître la connaissance sur la propriété des terres situées sur le territoire municipalisé de l'Abitibi-Témiscamingue dans une perspective de mise en valeur	MAMROT	Réalisée
11.5	Déployer et mettre en œuvre le projet pilote « Corvée collective de revitalisation pour trois MRC du Lac-Saint-Jean »	MAMROT	Réalisée
11.6	Poursuivre le soutien à la revitalisation urbaine intégrée dans les grandes villes de la métropole	SRM	En cours
11.7	Assurer le suivi du Fonds pour le développement des jeunes enfants permettant de soutenir les projets et les initiatives des regroupements locaux de partenaires	Min. Famille	Réalisée
11.8	Soutenir les initiatives locales, régionales et nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	MESS	En cours

11.9	Soutenir les corporations de développement communautaire	MESS	En cours
11.10	Mobiliser et susciter l'engagement des collectivités par le Forum de la solidarité au sein de la Table Québec-Régions	MESS, MAMROT, MSSS	Réalisée
11.11	Profiter des conseils du Groupe des partenaires pour la solidarité	MESS, MAMROT, MSSS	Réalisée
11.12	Profiter des travaux du Comité interministériel pour une action concertée en milieu défavorisé	MESS, Min. Famille, SAJ, MELS, MICC, MAMROT	Réalisée

Orientation 3 : Agir en synergie

12. La capacité d'action des collectivités

12.1	Élaboration d'orientations en aménagement culturel du territoire dans le cadre du processus de renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire	MCC	En cours
12.2	Soutenir les travaux associés à la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	MAMROT	En cours
12.3	Contribuer à la mise en place de mesures concrètes qui permettront de soutenir une urbanisation durable des territoires métropolitain et périurbain en favorisant notamment le renforcement du lien entre l'aménagement et le transport et la réutilisation du tissu urbain	MAMROT	En cours
12.4	Réviser les orientations gouvernementales en aménagement du territoire	MAMROT	En cours
12.5	Déposer un projet de loi-cadre sur la décentralisation	MAMROT	En cours
12.6	Améliorer le cadre de financement des municipalités	MAMROT	En cours
12.7	Conclure une entente de gestion actualisée avec les conférences régionales des élus	MAMROT	En cours
12.8	Accompagner les MRC dans le développement des parcs régionaux	MAMROT	Réalisée

Le partage de l'information et des connaissances

12.9	Fournir l'information foncière pour appuyer le développement local et régional	MRN	Réalisée
12.10	Acquérir et diffuser des connaissances sur le potentiel minéral	MRN	Réalisée
12.11	Mettre en place des partenariats pour l'acquisition d'information géospatiale	MRN	En cours
12.12	Partager l'information géographique avec les organismes autorisés à agir au nom du MRN	MRN	Réalisée

L'habilitation à la gestion sur les terres du domaine de l'État

12.13	Contribuer à la mise en œuvre des Plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire	MRN	Réalisée
12.13	Créer des forêts de proximité sur les terres du domaine de l'État	MRN	En cours
12.14	Poursuivre la délégation aux MRC de la gestion foncière et forestière en territoire public intramunicipal	MRN	En cours
12.15	Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux	MRN	Réalisée
12.16	Poursuivre la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier	MRN	Réalisée

12.17	Favoriser la gestion participative et l'implication des milieux dans la réalisation des plans d'aménagement forestier intégré	MRN	En cours
12.18	Favoriser la participation des acteurs du milieu au suivi de la mise en œuvre du Plan Nord	MRN	Réalisée
13.	La cohérence et la célérité d'action du gouvernement		
13.1	Participer à différents comités et rencontres avec des organismes régionaux afin de prendre en compte les préoccupations régionales	IQ	Réalisée
13.2	Mettre en œuvre des mesures visant à simplifier le processus judiciaire	MJQ	Réalisée
13.3	Soutenir les travaux de la Table Québec-Québec métropolitain pour l'aménagement et le développement et la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec	MAMROT	En cours
13.4	Bonifier les responsabilités et préciser le mode de fonctionnement de la Table gouvernementale aux affaires territoriales dans le cadre de l'occupation et de la vitalité des territoires	MAMROT	En cours
13.5	Mettre à la disposition des ministres responsables des régions un outil de suivi régional de l'occupation et de la vitalité des territoires	MAMROT	En cours
13.6	Bonifier les responsabilités et préciser le mode de fonctionnement des conférences administratives régionales dans le cadre de l'occupation et de la vitalité des territoires	MAMROT	En cours
13.7	Proposer un nouveau processus de conclusion des ententes spécifiques	MAMROT	En cours
13.8	Fournir aux CRÉ un document de soutien pour favoriser l'intégration des principes de l'occupation et de la vitalité des territoires et du développement durable dans les plans quinquennaux de développement	MAMROT	Réalisée
13.9	Soutenir la réalisation d'un projet pilote portant sur les responsabilités et les activités gouvernementales en matière de loisir et de sport au Centre-du-Québec	MAMROT	En cours
13.10	Coprésider les travaux du Bureau régional de coordination gouvernementale de la Côte-Nord	MAMROT	Réalisée
13.11	Accroître les responsabilités confiées aux comités de gestion des établissements	SÉPAQ	En cours
13.12	Adapter la structure de l'organisation et déployer une stratégie pour assurer sa présence et son leadership régional dans la mise en œuvre de nouveaux partenariats	SHQ	Réalisée
13.13	Prendre en compte la vitalité et l'occupation du territoire dans sa réflexion et sa recherche de solutions devant assurer la pérennité de l'expertise en technologies de l'information pour le Centre et le gouvernement	CSPQ	En cours
14.	L'action conjointe relative aux priorités des collectivités		
14.1	Entretenir des liens plus soutenus avec les intervenants régionaux	SÉPAQ	Réalisée

Orientation 4 : Relever les défis propres à la région métropolitaine de Montréal

15.	Une action gouvernementale concertée à l'échelle métropolitaine		
15.1	Soutenir la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement	SRM	En cours
16.	Un aménagement métropolitain durable		
16.1	Appuyer la mise en œuvre de plans d'action métropolitains, dont le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, et assurer le suivi de certaines ententes relatives à des projets métropolitains comme la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal	SRM	En cours
17.	Des instances territoriales mieux articulées		
17.1	Soutenir le Comité ministériel de la région métropolitaine	SRM	Réalisée

Annexe 5 – Déclinaison territoriale des indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires

Thèmes	Dimensions	Indicateurs OVT	Déclinaison territoriale					
			Québec	Régions	CRÉ	MRC	RMR	Mun.
Occupation territoriale	Démographie	Taux de croissance annuel de la population 0 à 19 ans, 20-64 ans, 65 ans+, global	X	X	X ¹	X	X	X ²
		Nombre d'immigrants admis	X	X	X			
		Proportion de la population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé	X	X	X	X	X ³	
	Densité des territoires urbanisés	Taux de croissance annuel de la superficie du périmètre urbain	X	X	X	X	X	X
		Taux de croissance annuel du nombre de logements à l'hectare dans le périmètre d'urbanisation	X	X	X	X	X	X
	Mobilité des personnes et des marchandises	Proportion de la population active occupée qui utilise le transport collectif et actif pour se rendre au travail	X			X	X	X ⁴
		Achalandage du transport en commun (organismes publics de transport en commun)	X				X	
		Proportion de chaussées en bon état	X	X ⁵				
Qualité de vie	Services de proximité	Proportion des municipalités de moins de 1 000 habitants qui n'ont pas d'édifices de commerce de détail	X	X	X	X	X	
		Proportion des enfants de moins de 5 ans qui sont en services de garde régis	X	X				
		Proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille	X	X ⁶				
	Habitation	Taux d'inoccupation des logements locatifs	X				X	X ⁷
		Nombre de logements sociaux	X	X	X	X		X
	Patrimoine culturel	Nombre de statuts légaux attribués annuellement par les municipalités en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel	X	X	X	X		X
	Sécurité des personnes	Évolution du taux d'infraction annuel au Code criminel	X	X				X ⁸

Thèmes	Dimensions	Indicateurs OVT	Québec	Régions	CRÉ	MRC	RMR	Mun.
Prosperité économique	Scolarisation et formation	Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après une durée de 7 ans, avant l'âge de 20 ans, parmi les élèves qui entrent au secondaire	X	X ⁹				
		Taux de diplomation aux études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial (DEC)	X	X				
	Investissements et croissance économique	Taux de croissance annuel du PIB des grands agrégats industriels	X	X	X		X	
		Taux de croissance annuel des investissements selon le secteur (privé non résidentiel ou public)	X	X	X		X	
		Taux de croissance annuel de la valeur foncière	X	X	X	X	X	X
	Emploi	Taux de travailleurs des 25 à 54 ans	X	X	X	X	X	
		Taux de travailleurs des 55 ans à 64 ans	X	X	X	X	X	
	Revenu	Revenu médian après impôt des familles et des personnes seules	X	X	X	X	X	
		Taux de faible revenu des familles selon la Mesure du faible revenu (MFR), après impôt, pour les familles et les personnes seules	X	X	X	X	X	
		Part des transferts des administrations publiques dans le revenu des ménages	X	X	X	X	X	
	Vitalité (à venir)	Proportion de la population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique est inférieur à -3.5	X	X	X	X		X
Total:			25	22	16	14	16	9

- Données non disponibles pour les CRÉ depuis le 31 mars 2015.
- Pour les municipalités de plus de 500 habitants seulement.
- Pour les communautés urbaines de Québec et de Montréal.
- Pour les municipalités de 10 000 habitants et plus.
- En fait, par direction territoriale.
- En fait, par région sociosanitaire.
- Pour les municipalités de 10 000 habitants et plus.
- Pour les territoires de corps de police municipaux (municipalités de 50 000 habitants et plus).
- En fait, par région administrative ou par commission scolaire.

Légende :

CRÉ : Conférence régionale des élus
MRC : Municipalité régionale de comté
RMR : Région métropolitaine de recensement
Mun : Municipalité

Annexe 6 – État de publication des données des indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires sur le site de la BDSO au 31 mars 2014

Légende concernant la date où les données ont été rendues publiques :
 12 décembre 2013
 13 décembre 2013
 17 février 2014

Thèmes	Dimensions	Indicateurs	État de publication des données en date du 31 mars 2014 (publiques ou à venir)
Occupation territoriale	Démographie	Taux de croissance annuel de la population	Publiques
		Nombre d'immigrants admis	Publiques
		Proportion de la population immigrante admise au Québec au cours de la dernière décennie toujours présente dans le territoire observé	Publiques
	Densité des territoires urbanisés	Taux de croissance annuel de la superficie du périmètre urbain	À venir*
		Taux de croissance annuel du nombre de logements à l'hectare dans le périmètre d'urbanisation	À venir*
	Mobilité des personnes et des marchandises	Proportion de la population active occupée qui utilise le transport collectif et actif pour se rendre au travail	Publiques
		Achalandage du transport en commun	Publiques
		Proportion de chaussées en bon état	Publiques
Qualité de vie	Services de proximité	Proportion des municipalités de moins de 1 000 habitants qui n'ont pas d'édifices de commerce de détail	Publiques
		Proportion des enfants de moins de cinq ans en services de garde régis	Publiques
		Proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille	Publiques
	Habitation	Taux d'inoccupation des logements locatifs	Publiques
		Nombre de logements sociaux	À venir*
	Patrimoine culturel	Nombre de statuts légaux attribués annuellement par les municipalités en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel	Publiques
	Sécurité des personnes	Évolution du taux d'infractions annuel au Code criminel	Publiques

Thèmes	Dimensions	Indicateurs	État de publication des données en date du 31 mars 2014 (publiques ou à venir)
Prosperité économique	Scolarisation et formation	Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après une durée de sept ans avant l'âge de 20 ans parmi les élèves qui entrent au secondaire	Publiques
		Taux de diplomation aux études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial (DEC)	Publiques
	Investissements et croissance économique	Taux de croissance annuel du PIB des grands agrégats industriels	Publiques
		Taux de croissance annuel des investissements selon le secteur (privé non résidentiel ou public)	Publiques
		Taux de croissance annuel de la valeur foncière	Publiques
	Emploi	Taux de travailleurs des 25 à 54 ans	Publiques
		Taux de travailleurs des 55 à 64 ans	Publiques
	Revenu	Revenu médian des familles	Publiques
		Taux de faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu (MFR)	Publiques
		Part des transferts des administrations publiques dans le revenu des ménages	Publiques
	Vitalité	Proportion de la population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique est inférieur à -3,5	À venir

* Les données de ces indicateurs ont été rendues publiques en 2014-2015.

WWW.MAMOT.GOUV.QC.CA

**Affaires municipales
et Occupation
du territoire**

Québec

